

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

Assemblée Générale Ordinaire

10 juin 2026

⚠ Date limite de réception : 8 juin 2026

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :	
Adresse :	

Qualité : Actionnaire de la société

CHOISISSEZ L'UNE DES TROIS OPTIONS CI-DESSOUS

Cochez la case correspondant à votre choix, datez et signez

☐ OPTION 1 — Délégation à la Présidente

Je donne pouvoir à la Présidente de l'Assemblée pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux résolutions soumises au vote.

☐ OPTION 2 — Expression personnelle sur les résolutions

Je souhaite exprimer mon vote sur chacune des résolutions.

Veuillez cocher une case par ligne :

N°	RÉSOLUTION	POUR	CONTRE / ABSTENTION
1		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention
2		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention
3		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention
4		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention
5		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention
6		☐ Pour	☐ Contre ☐ Abstention

En cas d'amendements ou de résolutions nouvelles présentées à l'Assemblée :

☐ Pour ☐ Contre ☐ Abstention

❑ OPTION 3 — Désignation d'un mandataire

Je donne pouvoir à l'actionnaire dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2026.

Nom et Prénom du mandataire :	
Qualité du mandataire :	

Référence légale — Article L. 225-106 du Code de commerce

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Fait à :	
Le :	
Signature :	